

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Adhésif polyuréthane.

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251 Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24 h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24 h) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

ATTENTION

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux.

Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants protecteurs et une protection oculaire. Disposer du contenant conformément aux réglementations locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	N ^o CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	10-30	0,5 mg/m ³	Non disponible
Bis(éthyl-2-hexyl) adipate	103-23-1	7-13	Non disponible	Non disponible
Asphalte oxydé	64742-93-4	1-5	0,5 mg/m ³	Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Asphalte : L'exposition par cette voie d'entrée dans l'organisme est peu probable sous une utilisation normale du produit. (2)

CONTACT AVEC LA PEAU

Asphalte : Peut causer une irritation, rougeur ou démangeaison. (2)

Bis(éthyl-2-hexyl) adipate : Non irritant à irritant très léger selon des études sur les animaux. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Asphalte : Peut causer une irritation. (2)

Bis(éthyl-2-hexyl) adipate : Non irritant selon des études sur les animaux. (1)

INGESTION

Asphalte : Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et du système digestif. (2)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Asphalte oxydé : Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions lors des travaux de toiture » sont classées dans le groupe 2A du CIRC, « probablement cancérogène pour l'humain ». Cependant, en raison de la nature de ce produit, une exposition à ces composés est peu probable dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une rougeur de la peau se développe : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Si la respiration devient difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Si des symptômes respiratoires se présentent : Appeler un centre antipoison.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ininflammable

POINT D'ÉCLAIR : Ininflammable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non applicable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non applicable

PRODUITS DE COMBUSTION

Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote et acide cyanhydrique.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conformes aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse protéinique, eau pulvérisée (pour de gros incendies). Les mousses résistant à l'alcool sont préférées pour les gros incendies. Les mousses synthétiques ou les mousses protéiniques à usage général peuvent fonctionner, mais beaucoup moins efficacement. Toutefois, des précautions doivent être prises, car une vive réaction peut survenir entre l'eau et la mousse à base d'eau et les isocyanates. (1)

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des matières inertes telles que du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-tincelle (par exemple, en plastique). Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec une solution de décontamination pour les isocyanates. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols. Se défaire du produit récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Laver les mains à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter des fuites ou des dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, des extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en polyéthylène, alcool éthylène vinyle, butylcaoutchouc, caoutchouc naturel, néoprène, nitrile, alcool polyvinylique, polychlorure de vinyle ou Viton.

RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Pâte visqueuse
ODEUR ET APPARENCE :	Noir
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Plus lourd que l'air
TAUX D'ÉVAPORATION (éther = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non disponible
POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1,268 kg/l
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :	Insoluble
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :	0 g/L
VISCOSITÉ :	220 000 cP (Visco Brookfield LVT)

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériau est stable.

INCOMPATIBILITÉ : Eau, amines, alcool, acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, amides, phénols, mercaptans, uréthanes, urées et tensioactifs.

CONDITIONS À ÉVITER : Humidité, chaleur directe du soleil.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucune.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Bis(éthyl-2-hexyl) adipate : (1)

DL₅₀ (oral, rat) : 5 600 mg/kg

DL₅₀ (cutané, lapin) : 8 410 mg/kg

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LES YEUX

Bis(éthyl-2-hexyl) adipate : Non irritant. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Bis(éthyl-2-hexyl) adipate : Non irritant à irritant très léger. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Bis(éthyl-2-hexyl) adipate : Probablement pas un agent sensibilisant de la peau. (1)

SECTION XII : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

SECTION XV : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials
CAS : Chemical Abstract Services
CSA : Association canadienne de normalisation
DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT : Department of Transportation (États-Unis)
EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH : Système Général Harmonisé
TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) CHEMINFO (2016), Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 218

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.